

## LES TAXIS

**Taxi Saint Just** : 04.77.65.04.04  
**Dominique PALLAS** : 04.77.65.01.16

## LES LIGNES DE PROXIMITÉ

Le **Conseil départemental de la Loire** organise deux lignes de proximité sur le canton de Saint Just-en-Chevalet.

- ▶ **La ligne M215** les jeudis, part de Luré en passant par St Marcel d'Urfé et Juré avant de rejoindre St Just-en-Chevalet.
- ▶ **La ligne M202** les jeudis, part de Chérier, passe par La Tuilière, avant d'arriver à St Just-en-Chevalet.

Transport AQUILON: 04 77 71 46 95

Le coût du trajet est de : **1,30 €**.

## LE COVOITURAGE

**Covoiturage :**

[www.covoiturage42.fr](http://www.covoiturage42.fr)



## TRANSPORT TIL

Le **Conseil départemental de la Loire** et les cars du réseau TIL vous emmènent à travers le département, tous les jours de l'année, pour un tarif unique de **2€**.

La **ligne 206** fait l'aller-retour entre Roanne et Saint Just-en-Chevalet (*dessert sur le canton: Saint-Priest-La-Prugne, La Tuilière, Saint-Just-en-Chevalet, Juré, Crémeaux*).

Retrouvez tous les horaires sur [loire.fr](http://loire.fr)

**Attention:** Certains horaires ne sont maintenant disponible que sur réservation !



Les courses **TAD** figurant en jaune ne seront déclenchées qu'en cas de réservation.

Réservations disponibles du lundi au vendredi de 8h à 18h et jusqu' à la veille de la course avant 15h.

Le vendredi avant 15h pour réserver les samedis, dimanches et lundis.



## RELAIS TRANSPORT SAINT-JUST-EN-CHEVALET ET SES ENVIRONS



ENSEMBLE,  
CONSTRUIRE  
UN MONDE JUSTE  
ET FRATERNEL

Avec le soutien des municipalités et CCAS du Pays d'Urfé

# SERVICE DE TRANSPORT SOLIDAIRE À LA DEMANDE

## Pour qui ?

Toute personne habitant la Communauté de Communes de **Saint Just en Chevalet sans moyen de locomotion** ayant besoin d'un dépannage occasionnel. Les personnes doivent être **non imposables** et **adhérer à la charte de l'utilisateur**, disponible auprès des bénévoles chauffeurs.

## La zone

Sur le **territoire de la communauté de communes du pays d'Urfé** et en accord avec les bénévoles

## Pourquoi faire appel à un bénévole « relais transport » ?

Pour accéder à un service de transport de dépannage, quand les transports réguliers et les lignes de proximité ne permettent pas de se déplacer.

**Sauf cas exceptionnel** et avec l'accord du bénévole-chauffeur, **les animaux ne sont pas admis**.

## Participation des usagers

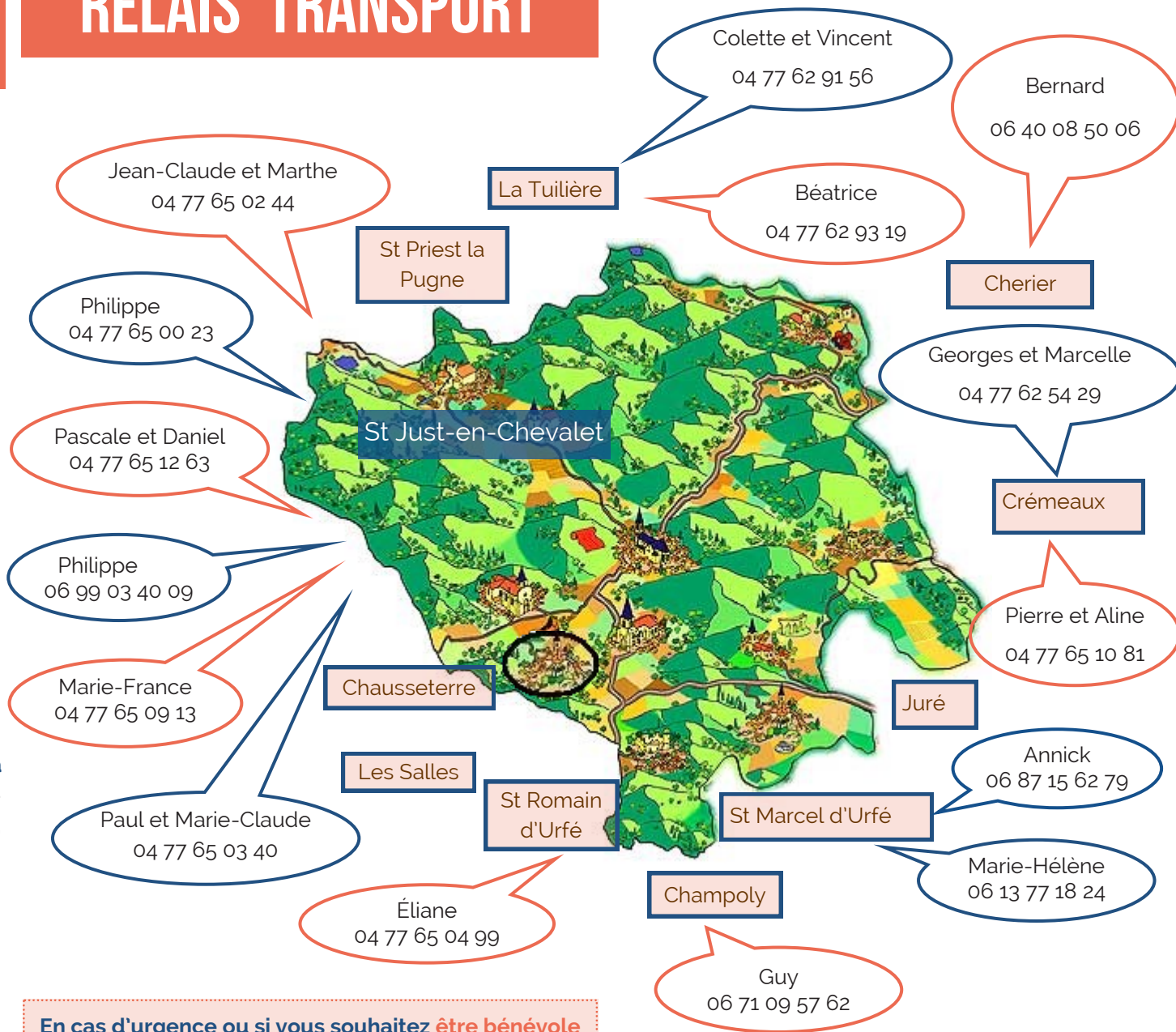
La personne transportée versera une **participation à partir de 3 €** (pour les trajets dans la communauté de communes) ou de **5€** (pour Boën, Feurs, Montbrison, Roanne, Vichy, Cusset, Thiers...) au bénévole qui la transmettra au trésorier.

## Quand ?

**En journée, du lundi au vendredi.** En prévenant si possible **48h à l'avance**.

- Ne fonctionne pas le week-end, les jours fériés, ni en cas d'intempéries (neige, verglas...).
- Ne fonctionne pas pour des trajets réguliers
- Ne fonctionnera pas sur le trajet du marché les jours où les minibus de la ligne de proximité sont en service.

# RELAIS TRANSPORT



**En cas d'urgence ou si vous souhaitez être bénévole contactez le 06.81.80.32.04 de 9h à 18h.**

**Le Relais Transport est également assuré sur le canton de Saint-Germain-Laval : contactez l'équipe au 06.37.39.76.21**



**ENSEMBLE,  
CONSTRUIRE  
UN MONDE JUSTE  
ET FRATERNEL**